LABELS DES FORMATIONS CONTRÔLÉES PAR L'ÉTAT

GUIDE GRAPHIQUE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

esr.gouv.fr
@sup_recherche
@enseignementsup.recherche

Ce guide graphique des labels garantissant la qualité académique des formations est destiné aux établissements dispensant une ou plusieurs formations de l'enseignement supérieur contrôlées par l'État.

Seuls ces établissements sont autorisés à faire usage, sur leurs supports de communication, des labels des formations contrôlées par l'État, dans le respect des principes graphiques énoncés dans le présent guide.

Un établissement ne peut utiliser un label pour une formation que s'il y a été expressément autorisé par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

SOMMAIRE

IDENTIFIER ET AFFICHER LES FORMATIONS CONTRÔLÉES PAR L'ÉTAT 4

Pourquoi une identification des formations contrôlées par l'État ? 4

Comment se fait l'identification du contrôle d'une formation par l'État ? 4

L'identification des formations contrôlées par l'État dans la communication des établissements 5

L'identification des formations contrôlées par l'État sur Parcoursup 5

DÉPLOIEMENT DES LABELS "FORMATION - CONTRÔLÉE PAR L'ÉTAT" 6

L'USAGE DES LABELS 7

Les labels sont liés aux formations contrôlées et non aux établissements 7

LES LABELS DES FORMATIONS CONTRÔLÉES PAR L'ÉTAT 8

L'hexagone 8

La version principale des labels 8

Sur des tons foncés : les labels en réserve blanche 9

ZONE DE SÉCURITÉ & DIMENSIONS MINIMALES 10

Zone de sécurité 10

Dimensions minimales 10

EXEMPLES DE POSITIONNEMENT 11

Exemples de positionnement sur Parcoursup 11

EXEMPLES DE POSITIONNEMENT 12

Exemples de positionnement par des établissements 12

IDENTIFIER ET AFFICHER LES FORMATIONS CONTRÔLÉES PAR L'ÉTAT

POURQUOI UNE IDENTIFICATION DES FORMATIONS CONTRÔLÉES PAR L'ÉTAT ?

Dans un paysage de la formation en forte évolution et dans le souci d'assurer l'information la plus précise et documentée possible aux lycéens, apprentis, étudiants en réorientation et aux familles, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a souhaité afficher de manière claire, par l'apposition d'un label, toutes les formations de l'enseignement supérieur dont la qualité académique est spécifiquement contrôlée par l'État, qu'elles soient dispensées par un établissement public ou privé.

COMMENT SE FAIT L'IDENTIFICATION DU CONTRÔLE D'UNE FORMATION PAR L'ÉTAT ?

Les modalités de l'identification d'une formation contrôlée par l'État dépendent de la formation dispensée (classe préparatoire aux grandes écoles, préparation à une licence, BTS, DNMADE, DUT...).

Toutes les formations contrôlées par l'État présentes sont identifiées par ce type de visuel :

L'IDENTIFICATION DES FORMATIONS CONTRÔLÉES PAR L'ÉTAT DANS LA COMMUNICATION DES ÉTABLISSEMENTS

Les établissements qui dispensent des formations contrôlées par l'État, qu'ils soient publics ou privés, sont invités à utiliser les labels "contrôlé par l'État" dans leur communication.

Ces labels seront affichés sur les pages web et supports d'information de l'établissement consacrés à ces formations.

Les labels auront vocation à être exploités par une pluralité d'acteurs conformément aux règles d'usage strictes communiquées par la DGESIP ainsi qu'aux principes graphiques énoncés dans le présent guide d'utilisation.

Les établissements ne pourront utiliser ces labels que pour les formations pour lesquelles ils sont autorisés à le faire par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI).

Exemple : un établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général (EESPIG) qui dispense une préparation au BTS ne pourra afficher le label "BTS – contrôlé par l'État" que s'il y est autorisé explicitement par le MESRI, à la suite de la reconnaissance par l'État de l'établissement spécifiquement pour la préparation à un BTS.

L'IDENTIFICATION DES FORMATIONS CONTRÔLÉES PAR L'ÉTAT SUR PARCOURSUP

D'ores et déjà, à l'occasion de la campagne d'inscription pour la rentrée 2019, les labels "contrôlés par l'État" ont été positionnés dans Parcoursup sur la fiche présentant les caractéristiques détaillées de chaque formation.

DÉPLOIEMENT DES LABELS “FORMATION - CONTRÔLÉE PAR L’ÉTAT“

Catégories des labels	Intitulés des labels	Formations labellisables
Catégorie DNL, DNM, DND	**Diplôme national de licence - contrôlé par l’État**	Formations préparant au DNL des établissements publics
		Formations préparant au DNL des établissements privés (sous convention et sous jury rectoral)
	Diplôme national de master - contrôlé par l’État.	Formations préparant au DNM des établissements publics
		Formations préparant au DNM des établissements privés (sous convention et sous jury rectoral)
	Diplôme national de doctorat - contrôlé par l’État	Formations préparant au DND des établissements publics
Catégorie DIPLÔMES NATIONAUX OU D’ÉTAT DE L’ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (HORS DNL, DNM, DND)	**DNMADE - contrôlé par l’État**	Ensemble des formations préparant au DNMADE
	DMA - contrôlé par l’État	Ensemble des formations préparant au diplôme national des métiers d’art
	BTS - contrôlé par l’État	Formations préparant au BTS dans un lycée public ou sous contrat d’association
		Formations au BTS dans un établissement privé reconnu spécifiquement par l’État pour cette formation après évaluation
		Formations au BTS en apprentissage
	DUT - contrôlé par l’État	Formations au DUT des établissements publics
	DTS - contrôlé par l’État	Ensemble des formations préparant au diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique
	DCG - contrôle par l’État	Ensemble des formations préparant au DCG
	DEUST - contrôlé par l’État	Formations préparant au DEUST des établissements publics
		Formations préparant au DEUST des établissements privés (sous convention et sous jury rectoral)
	Diplôme d’État contrôlé	Ensemble des préparations aux diplômes d’État relevant d’autres ministères
	Licence professionnelle - contrôlée par l’État	Formations préparant à une licence professionnelle
Catégorie DIPLÔMES D’INGÉNIEUR	**Diplôme d’ingénieur - contrôlé par l’État**	Formation préparant à un titre d’ingénieur diplômé
Catégorie DIPLÔMES D’ÉTABLISSEMENT CONFÉRANT GRADE	**Diplôme conférant grade de licence - contrôlé par l’État**	Formation à des diplômes d’établissement public
		Formation à des diplômes d’établissement privé
	Diplôme conférant grade de master - contrôlé par l’État	Formation à des diplômes d’établissement public
		Formation à des diplômes d’établissement privé
Catégorie DIPLÔMES D’ÉTABLISSEMENT VISÉS PAR L’ÉTAT	**Diplôme visé - contrôlé par l’État**	Formations préparant aux diplômes visés par l’État bac+3/+4/+5 des établissements privés
Catégorie CPGE	**Classe préparatoire - contrôlée par l’État**	CPGE des lycées publics et sous contrat
	Classe préparatoire universitaire (uniquement déployé sur Parcoursup)	CUPGE des universités

L'USAGE DES LABELS

LES LABELS SONT LIÉS AUX FORMATIONS CONTRÔLÉES ET NON AUX ÉTABLISSEMENTS

⚠ **Un label s'appose nécessairement en lien direct avec la mention d'une formation** (son intitulé et/ou son descriptif).

Un établissement ne peut utiliser un label pour une formation que s'il y a été expressément autorisé par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

N'étant pas un label d'établissements mais le signe fédérateur de reconnaissance des formations contrôlées par l'État, les labels ne peuvent donc pas être affichés en page d'accueil (*header* ou *footer*) du site web de l'établissement, mais uniquement sur la page relative à la formation concernée.

LES LABELS DES FORMATIONS CONTRÔLÉES PAR L'ÉTAT

L'HEXAGONE

Revisitant les éléments visuelles au fondement de l'État républicain, les labels des formations contrôlées par l'État sont d'essence typographique, inscrits dans une forme hexagonale symbolique du territoire national.

À la fois sceaux et cocardes, ils apposent la marque du contrôle de l'État sur les formations de l'enseignement supérieur qui en bénéficient.

LA VERSION PRINCIPALE DES LABELS

Les représentations graphiques des labels sur hexagones colorés constituent leurs versions principales, par défaut. Elles sont à privilégier.

SUR DES TONS FONCÉS : LES LABELS EN RÉSERVE BLANCHE

Quand un label doit être placé sur un ton foncé (aplat ou photographie), une version en négatif (hexagone à fond blanc) est prévue. Elle garantit la lisibilité du label dans ces hypothèses.

ZONE DE SÉCURITÉ & DIMENSIONS MINIMALES

ZONE DE SÉCURITÉ

Qu'il s'agisse de positionner un label à proximité d'un autre élément ou du bord d'un support, la zone de sécurité (distance de respiration) vaut la moitié de la longueur d'une face de l'hexagone.

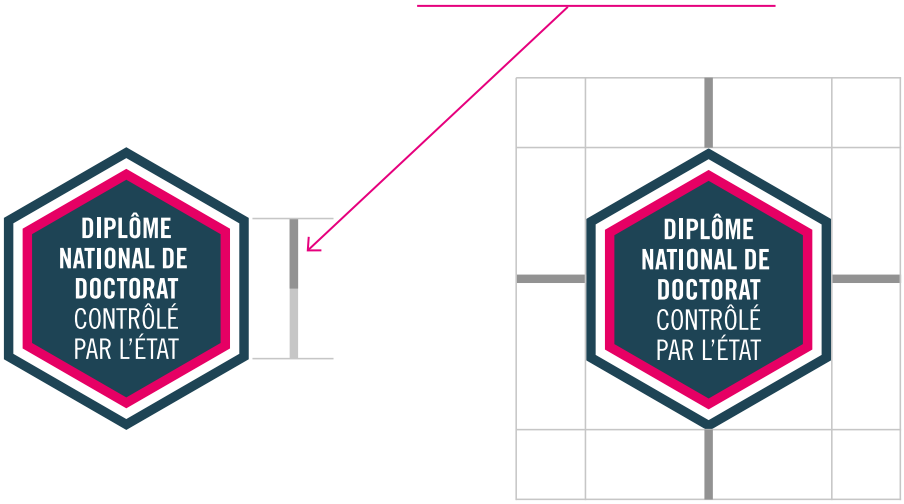

DIMENSIONS MINIMALES

En impression, la dimension minimale du label est de 23 mm de large.

Sur écran, la dimension minimale du label est de 145 pixels de large.

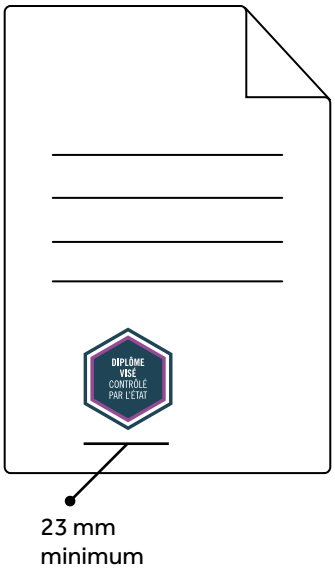

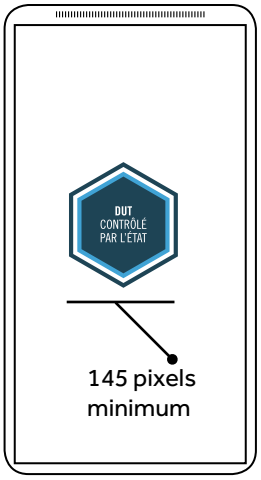

EXEMPLES DE POSITIONNEMENT

EXEMPLES DE POSITIONNEMENT SUR PARCOURSUP

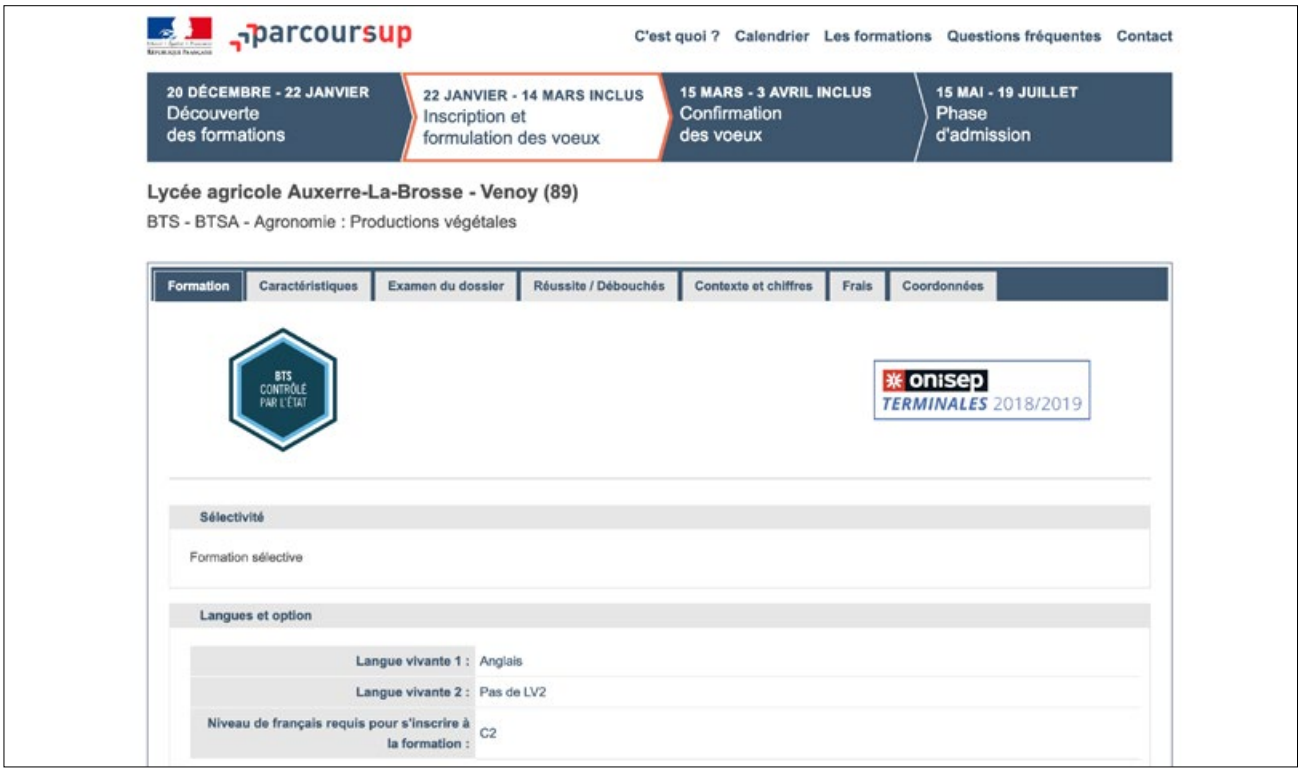

EXEMPLES DE POSITIONNEMENT

EXEMPLES DE POSITIONNEMENT PAR DES ÉTABLISSEMENTS

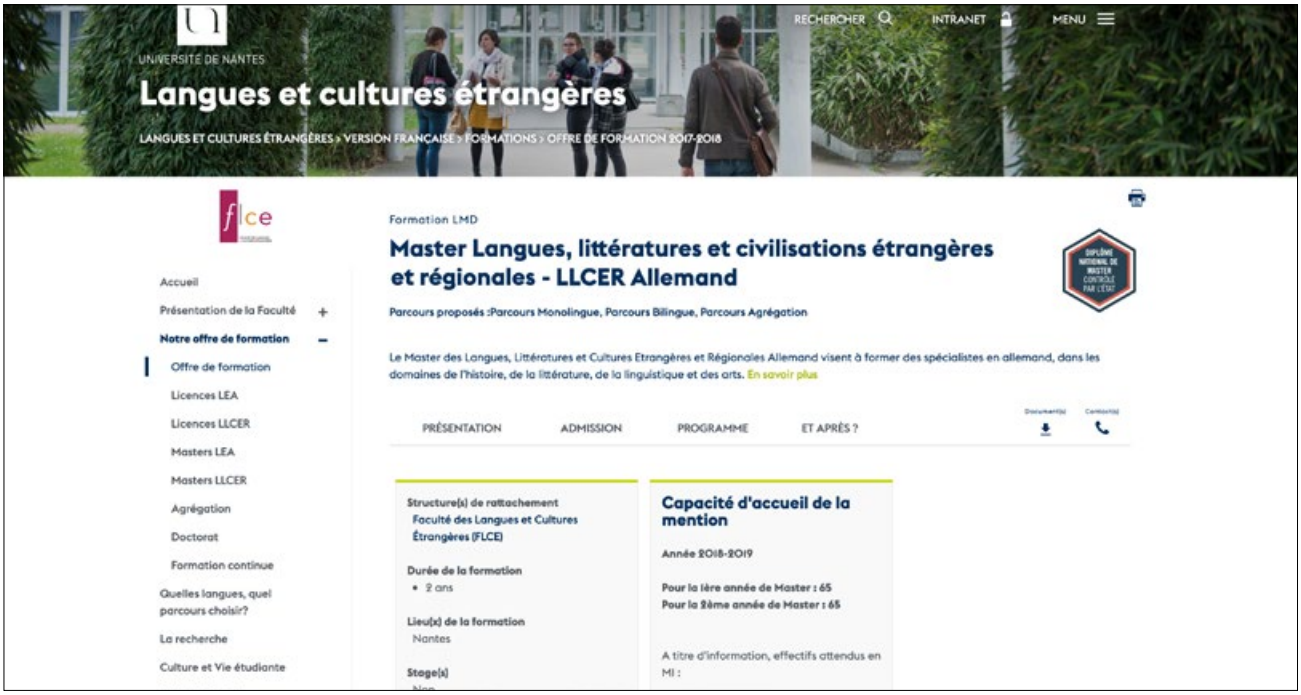

Les labels, dans leur version principale (hexagone gris-bleu) et en réserve blanche (hexagone blanc), sont disponibles en différents formats à l'adresse suivante :
esr.gouv.fr/label-formation

Pour toute question relative à l'intégration des labels dans un environnement graphique :
label.formation@recherche.gouv.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

esr.gouv.fr
@sup_recherche
@enseignementsup.recherche

© MESRI / Delcom 1 - Juillet 2019